

Titre de séjour VPF

Par **Soz**, le **09/07/2022** à **00:04**

Bonjour voilà je suis un tunisien arrivé par l'Italie en 2008 en 2010 j'ai rencontré ma femme actuelle (de nationalité française mariage en 2018 bébé en 2021) j'ai des preuves de vie depuis 2016 et de vie commune avec ma femme depuis 2018 ayant un bébé nous avons entamé la démarche avec mon avocat pour une demande de régularisation parent d'enfant français (avec tous les documents et même promesse d'embauche) dépôt de dossier le 12.4.22 mais pas de récépissé juste le document qui prouve mon dépôt ça va faire 3 mois comment savoir s'ils ont quand même avancé sur mon dossier en sachant que j'ai envoyé 2 mails il me disent en attente d'instructions qu'est-ce que ça veut dire il faut dire que je suis impatient mais je veux savoir si ça avance quand même Merci de vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2022** à **12:42**

Bonjour

De quelle préfecture relevez-vous ?

Après recherche j'ai vu que pour la préfecture de Rhône, le délai moyen de délivrance d'un premier titre de séjour est de 108 jours

<https://www.rhone.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration-dans-le-Rhone/Informations-generales-et-delaix-moyens/Delaix-d-instruction>

N'hésitez pas à vous remettre en contact avec votre avocat pour lui signaler que vous êtes toujours en attente pour votre dossier.

Par **ali63**, le **09/07/2022** à **16:32**

Bonjour, je vous conseille de prendre contact avec votre avocat, les choses iront beaucoup plus vite sous la menace, je parle malheureusement en connaissance de cause. Sachez tout de même, qu'une fois le dossier déposé, la préfecture a un délai de 4 mois pour rendre sa décision, à défaut il y a décision implicite de rejet. Dès le délai de 4 mois dépassé, il faut demander à la préfecture les motifs de refus de titre de séjour. La préfecture a alors 1 mois pour répondre à cette demande. Si elle n'y répond pas, vous pourrez saisir le TA.

Je vous conseille vivement de prendre contact avec votre avocat car la procédure est très compliquée surtout avec votre parcours et pour une première demande.
Et par ailleurs, il me semble qu'il est plus simple et rapide d'obtenir un titre vpf en tant que conjoint de française plutôt qu'en tant que parent d'enfant français, ne serait que par rapport aux documents justificatifs demandés.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/07/2022** à **07:55**

Bonjour

Un grand merci à Ali pour ses explication et ses conseils.